

GROUPE SCF

Modèle proposé par www.plongee-plaisir.com

Nom de l'établissement d'APS :

Référence (n° de club, RCS, ...):

FICHE DE SECURITE
(art. A322-72 du code du sport et R4461-13 du code du travail)

Bateau :
Pilote :
Directeur de plongée : BARTILANTUETL Preneve
Sécurité de surface :

Date : 26/6/21
Matin/A. Midi/Nuit : APRES MIDI
Lieu de plongée : DETE CATALANQUE
Nb plongeurs : 9

Encadrant ¹	NOM	PRENOM	APT ¹	GAZ ¹	NOM	PRENOM	APT ¹	GAZ ¹	NOM	PRENOM	APT ¹	GAZ ¹
Plongeur 1	SANTRE	FREDERIC	E2	AIR	RAMGANSOR	PRENEVES	E3	AIR				
Plongeur 2	MENNER	DAVID	E2	AIR	HONDELIN	NATHALIA	N1	AIR				
Plongeur 3												
Plongeur 4 [*]												
GP suppl. [*]												
Paramètres	Durée	Profondeur	H. mise à l'eau		Durée	Profondeur	H. mise à l'eau		Durée	Profondeur	H. mise à l'eau	
Prévus	50	30			50	20						
Réalisés	50	21			47	20						

Encadrant ¹	NOM	PRENOM	APT ¹	GAZ ¹	NOM	PRENOM	APT ¹	GAZ ¹	NOM	PRENOM	APT ¹	GAZ ¹
Plongeur 1	MIRLOUX	STEPHANE	N3	AIR								
Plongeur 2	SIMONET	HERVE	N3	AIR								
Plongeur 3												
Plongeur 4 [*]												
GP suppl. [*]												
Paramètres	Durée	Profondeur	H. mise à l'eau		Durée	Profondeur	H. mise à l'eau		Durée	Profondeur	H. mise à l'eau	
Prévus	50	30										
Réalisés	49	22										

Encadrant ¹	NOM	PRENOM	APT ¹	GAZ ¹	NOM	PRENOM	APT ¹	GAZ ¹	NOM	PRENOM	APT ¹	GAZ ¹
Plongeur 1	CARROT	ERIC	E3	AIR								
Plongeur 2	LEDDO	ERIC	N2	AIR								
Plongeur 3	GUYOT	DOMINIQUE	N2	AIR								
Plongeur 4 [*]												
GP suppl. [*]												
Paramètres	Durée	Profondeur	H. mise à l'eau		Durée	Profondeur	H. mise à l'eau		Durée	Profondeur	H. mise à l'eau	
Prévus	50	30										
Réalisés	50	30										

¹ Si encadrant salarié en immersion ² Eventuellement ³ Lieu de plongée en lien avec le plan de secours ⁴ Si plongée encadrée ⁵ Aptitudes pour les plongeurs (PE/PA), niveaux pour les encadrants (GP/PA, E1, E2, E3, ...) ⁶ Vide pour les plongées à l'air ⁷ Le non-respect des paramètres prévus peut engager la responsabilité des encadrants ou des plongeurs autonomes

Cette fiche est conservée une année par tout moyen par l'établissement.